



AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO
388-10-2024**

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière, que le conseil municipal de McMasterville a adopté lors de la séance extraordinaire tenue le 22 juillet 2024, le règlement suivant :

[RÈGLEMENT NUMÉRO 388-10-2024](#) modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 388-00-2008 de la Ville de McMasterville afin d'y intégrer le Plan particulier d'urbanisme du secteur central de McMasterville.

Ce règlement a reçu l'approbation requise par la Loi le 21 août 2024 soit, le jour de la délivrance du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

Le règlement entre en vigueur conformément à la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux bureaux de la Ville sis au 255, boulevard Constable, à McMasterville, durant les heures d'ouverture de bureau.

DONNÉ À McMASTERVILLE, ce 22^e jour du mois d'août 2024.

Directrice des Services juridiques
et greffière,

Me Marie-Josée Bédard